



VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Conditions d'accès :

Toute personne justifiant d'**1 an** minimum d'exercice d'une activité en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre (activité salariée, non salariée, bénévole, de volontariat ou relevant d'une période de formation en milieu professionnel).

Public concerné :

Tout public.

Modalités d'inscription :

- Prise de rendez-vous par mail
- Entretien de positionnement

Pour quel diplôme ?

Tous les diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle du Ministère de l'Agriculture inscrits au **RNCP** (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Financement :

Selon votre statut, possibilité de prise en charge par différents acteurs (Etat, Region, Pôle emploi, Employeur, Compte Personnel Formation CPF).

Evaluation :

- Livret de recevabilité.
- Dossier de validation.
- Entretien devant un jury VAE.

Modalités d'accompagnement :

- Accompagnement **individualisé et personnalisé** par un.e accompagnateur.trice habilité.e sur le site du CFPPA Antibes.
- Durée : 12h / Prix : 850 €
- Adaptation de la durée d'accompagnement selon les besoins : 60 € de l'heure.

Contact :

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

La V.A.E. permet d'obtenir un diplôme grâce à son expérience professionnelle.

L'OBJECTIF

Explication de votre parcours professionnel et personnel à travers le dossier VAE.

LE PROJET

Vous souhaitez :

- Obtenir un **diplôme**.
- Mettre en cohérence votre certification avec votre **niveau de responsabilité**.
- Valider une expérience pour vous.
- Faire reconnaître vos **compétences**.
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'**accéder à une formation** d'un niveau supérieur ou de vous inscrire à un concours.
- Changer d'emploi**.
- Evoluer** professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle.
- Développer votre **confiance en vous**.

Réussite à l'évaluation*

100%

Taux de satisfaction*

100%

* Session 2020-2021

L'ACCOMPAGNEMENT VAE

L'accompagnement VAE intervient après la recevabilité du dossier jusqu'à la date du jury, voire en cas de validation partielle, jusqu'au contrôle complémentaire.

Il est individualisé, réalisé en présentiel sur le site du CFPPA et/ou par téléphone.

Il peut être réalisé en petits groupes dans le cadre d'une VAE collective.



Aide méthodologique à la description de l'expérience.



Aide méthodologique à la formalisation du dossier.



Préparation à l'entretien avec le jury ou la mise en situation professionnelle.



Assistance à l'orientation et à la recherche de formation complémentaire.

PENDANT ou APRÈS une VAE

A la suite ou en parallèle de votre démarche VAE, vous pouvez accéder, selon votre statut, aux formations proposées par le CFPPA :

Formations apprentissage, formations adultes longues, formations professionnelles courtes 100%

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :



www.campusvertdazur.fr

Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

RESSOURCES

Les portails VAE vous permettent d'accéder facilement à toute l'information utile à votre démarche : étapes, formulaires, témoignages, financement, textes réglementaires...

Portails de la VAE :



<https://chlorofil.fr/vae>
www.vae.gouv.fr



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service VAE

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusvertdazur.fr

